



AVENTURE HANDICAP PYRENEES-ORIENTALES

Association loi 1901 - déclarée en préfecture des Pyrénées-Orientales le 26/09/2002 sous le n° 20020042

BULLETIN D'INSCRIPTION RAID "PHARE OUEST" 2017

A RENVoyer POUR LE 15 MARS 2017

à AVENTURE HANDICAP – Delphine SINDICQ – 12 rue Saint Louvent – 51300 FRIGNICOURT
Vos bulletins doivent passer par la Lorraine (avec vos sabots...) avant de mettre le cap à l'ouest !
Renseignements : Sonia OURCIVAL – 06.85.41.12.04 – Mail : raidphareouest@gmail.com

Nom : _____	Prénom : _____	
Date de naissance : _____	E-mail : _____	
Adresse : _____		

Code postal : _____	Ville : _____	Téléphone fixe : _____
Téléphone portable utilisé pendant le raid : _____		

Souhaite participer au raid "PHARE OUEST":

- ⇄ Dans son intégralité
- ⇄ Seulement pour la 1^{ère} semaine : du 17 au 24 Juin 2017
- ⇄ Seulement pour la 2^{ème} semaine : du 25 juin au 1 Juillet 2017
- ⇄ Seulement pour une journée, précisez laquelle: _____

Activité sportive et/ou logistique envisagée : _____

Dispose d'un véhicule pour le raid : OUI / NON Type : _____

- Peut transporter : _____ personnes et leur matériel

Matériel à transporter :

- Fauteuil roulant : OUI / NON Modèle : rigide / pliant. Poids : _____
- Matériel sportif (handbike, VTT, vélo couché, tandem...) Type et poids : _____

Participation financière :

A joindre impérativement à l'inscription. Possibilité de faire 2 chèques (prélevés les 1^{er} Juin et 1^{er} Juillet).
Chèques à l'ordre d'**AVENTURE HANDICAP**.

- Adultes : 220 € pour les 2 semaines / 130 € pour une semaine / 10 € pour 1 jour
- Enfants : 100 € pour les 2 semaines / 50 € pour une semaine

Renseignements complémentaires :

- Intéressé par des activités nautiques: OUI/NON.
Si oui, préférence bateau collectif (voilier) / bateau individuel (kayak double /simple)
- Intéressé par un baptême de plongée en mer : OUI/NON
Si oui, taille de combinaison: _____
- Type de handicap le cas échéant: _____
- Licencié Fédération Française Handisport: OUI/NON

Pièces à joindre :

- Photocopie lisible du permis de conduire
- Certificat médical certifiant être apte au rôle que vous aurez pendant le raid
- Pour la participation aux activités nautiques des mineurs : une attestation établie par un maître-nageur (être capable de nager 50m et de s'immerger)
- Pour les personnes handicapées qui veulent faire un baptême de plongée, certificat médical de non contre-indication à la plongée sous-marine établi par un médecin fédéral (FFESSM ou FFH) et envoyé avant le raid.

Je note que tout désistement entraînera des pénalités au moins égales aux frais déjà engagés par l'association.

En signant le présent bulletin d'inscription, je reconnais avoir lu le règlement du raid "Phare Ouest" et je m'engage à le respecter.

Date : Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")



RAID « Phare OUEST » du 17 juin au 01 juillet 2017

Programme

Samedi 17 juin 2017: Arrivée des participants à Trégunc, accueil et installation

Dimanche 18: Journée multisports en partenariat avec Handi Sport Co Breizh et Handisport Cornouaille Quimper, qui se veut conviviale et remplie d'échanges en tous genres.

Lundi 19: Etape sportive autour de Kersidan

Mardi 20: Etape sportive autour de Concarneau puis visite de la ville

Mercredi 21: Liaison sportive Trégunc / Lac de Brennilis, installation du bivouac et soirée contes

Jeudi 22: Etape sportive autour du lac puis activité pêche

Vendredi 23: Liaison sportive Lac de Brennilis/ Plouhinec via Pont Croix, installation du campement

Samedi 24: Journée de repos, proposition de visites touristiques du secteur (1)

Dimanche 25: Etape sportive autour de Pouldreuzic

Lundi 26: Etape sportive Pointe du Raz, baie des Trépassées

Mardi 27: Liaison Plouhinec / Plobannalec Lesconil, installation.

Mercredi 28: Etape sportive autour du Guilvinec, visite de Haliotika, arrivée des bateaux dans le 1er port français de pêche artisanale.

Jeudi 29: Etape sportive autour de Lesconil, activités avec le centre de voile

Vendredi 30: Etape sportive dans le pays bigouden sud, sentier des mégalithes, baptêmes de plongée sous-marine (meuh non, elle est même pas froide...), soirée de fin du raid

Samedi 1er juillet: départ des participants

- (1) A noter qu'il était prévu une sortie en baie de Douarnenez sur un bateau de pêche, malheureusement les coefficients de marée ne le permettent pas. Sur la durée du raid, ce bateau ne naviguera pas. Pour information, pour ceux qui souhaitent prolonger l'aventure bretonne, le samedi 1er juillet auront lieu des portes ouvertes au centre nautique de Douarnenez, avec possibilité d'embarquer sur des petits bateaux.

RAID "PHARE OUEST" 2017

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1

Les participants s'engagent à se soumettre à ce règlement par le fait de leur inscription au raid.

Article 2

Les participants devront :

- avoir le niveau sportif pour assurer les relais journaliers pendant la durée du raid
- être autonome (avec sa propre tierce personne si nécessaire), avoir l'esprit d'équipe et de vie en groupe
- avoir le goût de l'effort physique, du dépassement de soi et de l'aventure
- présenter un certificat médical d'aptitude au rôle tenu dans le raid

Article 3

Aventure Handicap PO organise le raid intitulé "PHARE OUEST". Il aura lieu du 17 juin au 1 Juillet 2017. Quatre points d'hébergements sont définis. A Trégunc, Plouhinec et Plobannalec Lesconil, le campement s'installera près de salles avec sanitaires qui permettent un éventuel rapatriement sous abri, pour raisons météo. Deux nuits sont prévues en « vrai bivouac », c'est à dire qu'il n'y a ni salle, ni sanitaires (toilette à la lingette). Prévoir des lotions anti-moustiques, les petits moustiques finistériens pouvant être assez coriaces.

Le nombre maximum de participants est fixé à 40.

Article 4 : Objectif

L'objectif du raid vise à utiliser l'aventure, le sport et la découverte comme facteurs d'intégration du handicap. Ensemble dans la différence, des sportifs valides et handicapés effectuent des relais journaliers selon leur discipline sportive : course à pied, VTT, handbike, tandem... Les épreuves sportives ne sont pas chronométrées et ne donneront pas lieu à classement.

Article 5 : Documents administratifs

- Tous les participants devront obligatoirement posséder une pièce d'identité en cours de validité.
- Tous les véhicules devront être régulièrement immatriculés, répondre aux normes du code de la route européen et être en bon état de marche.
- Tous les chauffeurs devront posséder pour leur véhicule la carte grise et une attestation d'assurance internationale (carte verte) en cours de validité.
- Les chauffeurs doivent être titulaires du permis de conduire correspondant à leur véhicule.
- Les participants seront civilement et pécuniairement responsables des contraventions légales encourues au cours du raid.

Article 6 : Prise en charge par l'organisation

L'organisation prend en charge :

- Les frais d'hébergement et les repas du soir (les repas du matin, midi, l'eau et les boissons ne sont pas pris en charge)
- La participation aux activités nautiques
- Les frais de carburant : une enveloppe sera reversée à chaque véhicule en fin de raid couvrant les frais de carburant au prorata des déplacements effectués pendant le raid. Les justificatifs devront être remis à l'organisation

Article 7 : Comportement des participants

Il va de soi que chaque participant se conformera aux règles élémentaires de sécurité et aura un comportement lié à l'esprit d'Aventure Handicap :

- Respect des autres, respect de l'environnement, respect de la population locale
- Entraide et solidarité entre les participants
- Les participants devront respecter le règlement intérieur et les horaires des activités proposées pendant le raid

Article 8 : Responsabilité

Les participants sont responsables de leur matériel. L'association Aventure Handicap décline toute responsabilité en cas de vol, dégradation de matériel, véhicule et accident.

L'association se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect des lois en vigueur et du non-respect du présent règlement.

L'association est titulaire d'une assurance Responsabilité Civile, Défense, Dommages aux biens, Recours, Protection juridique, Indemnisation des dommages corporels (individuelle accident), Assistance.

Article 9 : Rôle des participants

▪ Lors des épreuves sportives, les chauffeurs auront pour mission de déposer les participants au départ des épreuves. Ils devront leur assurer une assistance en les attendant tous les 4 ou 5 km. Ils ne devront en aucun cas perturber la circulation locale. En aucun cas les véhicules ne devront rouler en convoi. Les modalités d'assistance pourront être discutées au briefing et aménagées en fonction des circonstances

▪ Les sportifs devront être entraînés et en bonne condition physique pour pouvoir assurer les relais respectifs pendant toute la durée du raid : course à pied entre 10 et 15 km par jour, VTT entre 30 et 55 km par jour, handbike entre 20 et 40 km par jour

▪ Les sportifs devront être autonomes en eau et nourriture et être capables de trouver seuls leur chemin (recopie du livre de route, compteur de vitesse).

▪ Ils devront respecter le code de la route et les règles de sécurité (port du casque VTT, fauteuils, handbike et gilet réfléchissant)

Article 10 : Demi-raïd / Participation à la journée

Pour répondre aux vœux de certains adhérents n'ayant pas la possibilité de se libérer durant deux semaines, le raid reste ouvert aux personnes souhaitant ne participer qu'une seule semaine.

Ces participants devront régler leurs problèmes d'acheminement, tant à l'aller qu'au retour, pour eux et leur matériel, pour se joindre ou quitter le groupe. La semaine est à préciser lors de l'inscription.

Il est possible également de faire un accueil à la journée pour des bretons ou bretonnes désirant découvrir l'association.

Article 11

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser la candidature de toute personne ne présentant pas toutes les aptitudes requises pour participer au raid. Un courrier de confirmation de participation au raid sera envoyé à chaque participant.

Article 12 : Droit à l'image

Si un film vidéo est tourné sur le raid, les participants autorisent l'association Aventure Handicap et ses coproducteurs à utiliser leur image prise dans le cadre du raid "Cap au Nord" et ils s'engagent à ne demander en aucun cas un droit à l'image.

Article 13

Les personnes dépendantes devront impérativement trouver et venir avec une tierce personne. Le rôle de celle-ci sera de s'occuper de la toilette, de l'habillage et de l'aide au repas.

Article 14

Tout participant devra être en **possession d'un certificat médical** de non contre-indication relatif au rôle qu'il occupera dans le cadre du raid.

Article 15

En cas de désistement d'un participant, l'organisation se réserve le droit de retenir les frais occasionnés.

Article 16

Le comité d'organisation pourra apporter toutes modifications au présent règlement qui seraient dictées par des raisons d'opportunité, de sécurité ou en cas de force majeure.

Il pourra ajourner ou annuler le raid : en cas de force majeure, en cas de nombre d'inscrits inférieur à 20 personnes, en cas d'impossibilité de boucler le budget ou pour toute autre raison liée à l'organisation.

Les participants ne pourront émettre aucune réclamation à ce sujet.

Le Comité d'organisation